

DÉCLARATION  
DE POSITION du  
réseau End FGM  
European Network

Décembre 2016

Comment  
parler des  
MGF

Ce rapport a été réalisé avec le soutien financier du Programme de la Commission européenne Droits, égalité et citoyenneté, du Wallace Global Fund et de la Human Dignity Foundation. Le réseau END FGM European Network est seul responsable du contenu de cette publication, qui ne saurait être considéré comme reflétant les opinions de ses donateurs.



Co-funded by the  
Rights, Equality &  
Citizenship Programme  
of the European Union



Cette déclaration de position n'aurait pas pu être produite sans l'aide de Leslie van Liempd, notre assistante de représentation, qui a contribué à son organisation et à sa rédaction.

Merci à Panagiota Toumazou, notre assistante en communication, et à Natalie Kontoulis, notre chargée de communication et de plaidoyer, pour leur aide précieuse lors de la rédaction et de la finalisation de cette déclaration de position.

## Liste des abréviations

OSC	Organisation de la société civile
ONU-Femmes	Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
MGF/E	Mutilation génitale féminine/Excision
MGF	Mutilations génitales féminines
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONG	Organisation non gouvernementale

# Sommaire

Introduction .....	2
<b>I. Comprendre la terminologie des MGF .....</b>	<b>3</b>
I.1 Définition et typologie .....	3
I.2 Les différents termes désignant les MGF .....	4
I.3 L'utilisation du terme MGF par le réseau .....	5
<b>II. Renforcement du pouvoir d'action, exactitude et absence de stigmatisation .....</b>	<b>8</b>
II.1 Une terminologie renforçant le pouvoir d'action .....	8
II.2 Exactitude des récits sur les MGF .....	9
II.3 Un langage non stigmatisant .....	11
<b>Résumé .....</b>	<b>13</b>

# Introduction

Les mutilations génitales féminines (MGF) sont reconnues à l'échelle internationale comme une violation flagrante des droits de l'homme, comme une forme de violence à l'égard des femmes et des filles, et comme une manifestation des inégalités entre les sexes. Elles portent notamment atteinte au droit de jouir d'une intégrité physique et mentale, d'être protégé contre la violence, de jouir du meilleur état de santé susceptible d'être atteint, de ne pas subir de discrimination fondée sur le genre, de ne pas être soumis à la torture et, lorsque les MGF entraînent la mort, le droit à la vie. Elles constituent également un acte de torture ou de mauvais traitements<sup>1</sup> et une forme de persécution.

Le sujet des MGF suscite cependant des débats, des controverses, des émotions et des réactions. Du fait qu'il englobe divers domaines, comme les droits de l'homme, les droits des femmes, la violence corporelle et à l'égard des femmes, la santé, les traditions et la culture, ce sujet est particulièrement sensible à aborder, notamment pour les personnes et les organisations qui œuvrent à l'éradication de cette pratique, comme les survivantes de MGF, les personnes militant contre les MGF, les organisations non gouvernementales (ONG), les autorités nationales et les organismes internationaux.

Le langage est un outil puissant, qui joue un rôle essentiel dans l'éradication de cette pratique néfaste. Le vocabulaire peut sembler symbolique dans le contexte d'une violation des droits de l'homme, or la terminologie, les récits et les discours sont des outils indispensables pour faire passer les messages qui contribuent à sensibiliser, à renforcer le pouvoir d'action des femmes, des filles et des communautés et à développer leur capacité à prendre position contre la pratique néfaste des MGF, autant d'éléments indispensables pour mettre fin à cette pratique. Les mots et leurs connotations sont puissants ; ils influencent la perception et la façon de traiter un sujet. Un vocabulaire utilisé de manière inexacte ou dévalorisante, à la place d'une terminologie employée de façon efficace et prudente, peut générer des malentendus et des idées fausses et pourrait même nuire au mouvement mondial de lutte contre les MGF ainsi qu'aux femmes et aux filles qui requièrent une protection et des soins.

À travers cette déclaration de position, le réseau End FGM European Network définit son approche du langage au sein du mouvement mondial pour l'élimination des MGF. Cette déclaration s'adresse à toute personne cherchant des informations sur les MGF et sur le vocabulaire utilisé dans ce domaine, et pourrait intéresser en particulier les médias et autres professionnels traitant de ce sujet ou qui sont en contact avec des survivantes de MGF et des communautés touchées par cette pratique. Pour permettre au lecteur de bien comprendre cette pratique, nous présentons tout d'abord la définition officielle des mutilations génitales féminines et ses dénominations liées aux différents contextes. Nous mentionnons ensuite des récits et des discours portant sur cette pratique et émettons quelques recommandations pour éviter toute stigmatisation et renforcer le pouvoir d'action.

<sup>1</sup> [Rapport du Rapporteur spécial sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants](#), 2008 (Consulté le 11 octobre 2016)

# I. Comprendre la terminologie des MGF

## I.1 Définition et typologie

Selon la définition donnée par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), les mutilations génitales féminines (MGF) recouvrent toutes les interventions incluant l'ablation partielle ou totale des organes génitaux externes de la femme ou autre lésion des organes génitaux féminins pratiquées pour des raisons non médicales<sup>2</sup>. En 1995, l'OMS a également établi une

typologie des MGF<sup>3</sup>, actualisée en 2007. Cette typologie a pour but de faciliter la compréhension de cette pratique sur le plan anatomique. Toutefois, la plupart des femmes ne savent pas nécessairement quel type de MGF elles ont subi, notamment suite à la pratique des types 1, 2 ou 4.

Cette définition et cette typologie sont utilisées officiellement à l'échelle internationale et nationale, car elles émanent de l'OMS, un acteur majeur dans le domaine de la santé, et car elles reflètent un

consensus international au sein de l'Organisation des Nations Unies. Le réseau End FGM European Network a adopté cette définition cette typologie dans ses outils de plaidoyer et de communication, au sein du mouvement de lutte contre les MGF.

<sup>2</sup> OMS, *Mutilations sexuelles féminines, Aide-mémoire*, février 2016 <http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs241/fr/> (Consulté le 28 novembre 2016)

<sup>3</sup> Ibid.

Les *organes génitaux externes de la femme* sont constitués du mont de Vénus ou pubis, du capuchon clitoridien, du clitoris ou gland clitoridien, du méat urétral ou méat urinaire, des petites lèvres, des grandes lèvres, des glandes de Bartholin et de l'orifice vaginal, séparés de l'anus par le périnée. Toute cette partie forme ce que l'on appelle la vulve. Le vagin est un organe féminin *interne*, qui n'est pas explicitement inclus dans la typologie des MGF établie par l'OMS. Une blessure ou une lésion au niveau du vagin ou d'autres organes sexuels peut cependant, dans certaines circonstances, être aussi qualifiée de mutilation, de torture, de viol, d'agression sexuelle ou d'autres formes d'extrême violence.

La mention « *pour des raisons non médicales* » incluse dans la définition couvre les interventions pratiquées pour des raisons sociales, psychosexuelles, culturelles, traditionnelles, religieuses et autres raisons très diverses et complexes, souvent imbriquées et liées à des rôles inégaux entre les hommes et les femmes et dans la société. Cette mention implique qu'il n'existe aucune justification médicale, aucun besoin ni aucun avantage liés à la pratique de telles interventions et que celles-ci sont préjudiciables, tant sur le plan physique que psychologique. Ces raisons non médicales incluent les MGF pratiquées, entre autres, pour respecter une exigence culturelle ou traditionnelle, dans l'idée que cela est imposé par la religion, pour contrôler la sexualité d'une femme, son comportement et son rôle vis-à-vis des hommes et dans la société, comme rite d'initiation à l'âge adulte, au statut de femme et à l'intégration dans la communauté, pour favoriser les chances de mariage de la femme, ou dans l'idée que les MGF rendent les parties génitales plus propres ou plus « femmes » et plus esthétiques. Les parents choisissent généralement de perpétuer cette pratique en pensant que les MGF permettront à leur(s) fille(s) d'être une (des) femme(s) respectée(s) et un (des) membre(s) à part entière de la communauté. Les MGF peuvent être pratiquées par des exciseurs traditionnels, par des professionnels de santé ou par toute autre personne possédant ou non des connaissances médicales. Une intervention de MGF médicalisée est tout autant préjudiciable qu'une intervention traditionnelle et enfreint non seulement les droits de l'homme, mais aussi l'éthique médicale. La médicalisation peut conférer à tort une légitimité à cette pratique, en laissant penser qu'elle ne présente aucun danger sur le plan médical ou qu'elle est bénéfique à la santé des filles et des femmes. Cela ne tient pas compte du fait que les MGF constituent une violation grave des droits de l'homme, quelle que soit la façon dont elles sont pratiquées.

La médicalisation peut en réalité s'avérer encore plus préjudiciable, car la nature de l'intervention peut favoriser l'ablation d'une plus grande partie des organes génitaux.

Les autorités médicales et les associations professionnelles, dont la Fédération internationale de gynécologie et d'obstétrique (FIGO), ont pris position aux côtés des organismes des Nations Unies pour condamner les mesures visant à médicaliser les MGF. Le réseau [End FGM European Network](#) et ses membres œuvrant à l'échelle nationale les condamnent également.

## I.2 Les divers termes désignant les MGF

Divers termes génériques sont employés dans les politiques et les plaidoyers pour désigner les MGF. Ces dénominations suivent la définition générale des MGF donnée par l'OMS, sans mettre en avant les différences anatomiques entre les différents types de MGF que les femmes et les filles peuvent subir. Elles sont utilisées par différents acteurs impliqués dans l'éradication de cette pratique à travers le monde, comme l'Assemblée générale des Nations Unies<sup>4</sup>, des organismes de l'ONU comme ONU-Femmes ou le FNUAP, des organisations de la société civile (OSC) et des organisations non gouvernementales (ONG), des autorités nationales ou des militants, y compris des survivantes de MGF et des communautés touchées. Elles sont également utilisées par les professionnels de santé, les chercheurs, les universitaires, les journalistes, les reporters et d'autres professionnels en contact avec les communautés touchées. Leur utilisation dépend généralement du public visé (militants, survivantes, décideurs, fonctionnaires chargés de l'asile, communautés, etc.) ou de l'étendue des connaissances et de la sensibilisation sur le sujet.

4 Assemblée générale des Nations Unies, A/RES/69/150, *Intensification de l'action mondiale visant à éliminer les mutilations génitales*

*féminines*, 18 décembre 2014 [https://digitallibrary.un.org/record/788128/files/A\\_RES\\_69\\_150-FR.pdf](https://digitallibrary.un.org/record/788128/files/A_RES_69_150-FR.pdf) (Consulté le 28 novembre 2016)

Le terme *mutilations génitales féminines (MGF)* est employé depuis la fin des années 1970 et a été adopté dans les textes internationaux au début des années 1990. Il a été adopté à l'origine pour établir une distinction par rapport au terme *circoncision féminine*, couramment utilisé et jugé trop proche du terme *circoncision masculine*. En tant que réseau, nous employons le terme MGF pour décrire une violation des droits de l'homme en elle-même, c'est-à-dire sans le comparer à la circoncision masculine et sans cautionner cette dernière par omission.

À la fin des années 1990, le terme *excision* a été adopté par certaines organisations, dans le but affiché d'utiliser une terminologie davantage sensible à la culture pour décrire cette pratique. Celles-ci considéraient en effet que le terme *mutilation* véhiculait un jugement à l'égard des communautés touchées et impliquait une intention malveillante de la part des familles, ce qui pouvait nuire au mouvement de lutte contre les MGF<sup>5</sup>. Certains organismes, comme le FNUAP et l'UNICEF, emploient également l'association *mutilation génitale féminine/excision (MGF/E)*, afin de reconnaître un usage contextuel des termes dans les politiques et dans le travail mené auprès des communautés.

La pratique des MGF est également décrite par des expressions de langage populaire, propres à un pays, à une région ou à une communauté. Dans les pays francophones, le terme *mutilations sexuelles féminines* est employé pour souligner le contrôle sexuel qu'impliquent les MGF et leur impact sur la sexualité de la femme et du couple. En dehors de l'impact symbolique du mot « sexuel » dans l'imaginaire collectif, les termes « sexuelles » et « génitales » sont synonymes dans ce contexte. Dans les pays francophones, notamment, le terme *excision*, qui fait référence au type 2 dans la terminologie de l'OMS, est également employé comme un terme générique englobant toutes les formes de MGF. Dans plusieurs

L'origine del mondo (L'origine du monde)  
© Stefano Scagliarini – 21 juin 2015

pays, les termes *circoncision*, *circoncision féminine* ou *excision* sont également utilisés très couramment comme termes génériques. Ils suscitent moins de débats que le terme MGF. Les MGF se caractérisent également par de nombreux termes propres à une langue, à une communauté ou à un pays, comme *initiation*, *bondo*, *sunna* ou *khutna*<sup>8</sup>.

### I.3 L'utilisation du terme MGF par le réseau

En tant que réseau européen, nous avons décidé d'adopter le terme *mutilations génitales féminines* dans nos plaidoyers et nos communications, car celui-ci est employé dans les politiques<sup>9/10</sup> et la législation<sup>11</sup> européennes. C'est également un moyen pour nous de refléter le consensus international contre cette pratique et de faire partie du mouvement mondial luttant pour son éradication. Le réseau crée

5 UNFPA (FNUAP), *Foire aux questions concernant les mutilations génitales féminines (MGF)*, décembre 2015 <http://www.unfpa.org/fr/resources/foire-aux-questions-concernant-les-mutilations-g%C3%A9nitales-f%C3%A9minines-mgf> (Consulté le 28 novembre 2016)

6 Ibid.

7 United Kingdom Home Office, *Multi-agency statutory guidance on female genital mutilation*, (Directives législatives multi-organisations sur les mutilations génitales féminines), avril 2016, p. 71 [https://www.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment\\_data/file/512906/Multi\\_Agency\\_Statutory\\_Guidance\\_on\\_FGM\\_-\\_FINAL.pdf](https://www.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/512906/Multi_Agency_Statutory_Guidance_on_FGM_-_FINAL.pdf) (Consulté le 2 décembre 2016)

8 Communication de la Commission européenne, *Vers l'éradication des mutilations génitales féminines*, 25 novembre 2013 [http://ec.europa.eu/justice/gender-equality/files/gender\\_based\\_violence/131125\\_fgm\\_communication\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/justice/gender-equality/files/gender_based_violence/131125_fgm_communication_fr.pdf)

9 Résolution du Parlement européen du 6 février 2014 sur la communication de la Commission intitulée « Vers l'éradication des mutilations génitales féminines » <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+TA+P7-TA-2014-0105+0+DOC+XML+V0//FR>

10 Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, 12 avril 2011 <https://rm.coe.int/1680462533>

un environnement propice à une action coordonnée des détenteurs de droits, des survivantes, des communautés, des organisations membres, ainsi que des responsables politiques et des décideurs, à l'échelle nationale et européenne. Il vise à renforcer le pouvoir d'action des femmes et des filles, et à faire reconnaître et respecter les droits de l'homme et l'égalité entre les sexes, au sein de l'Union européenne et à travers le monde. L'utilisation de cette terminologie par le réseau reflète également cette coordination avec ses organisations membres œuvrant auprès des survivantes.

L'élément « génitales » de l'expression vise à mettre en avant l'emplacement anatomique de l'intervention ainsi que les conséquences physiques, psychologiques, obstétriques et sexuelles<sup>12</sup> résultant du préjudice infligé à la région génitale. La dénomination la plus controversée de l'expression est le terme « mutilation ». « Mutilation » désigne le fait d'infliger ou de se voir infliger une blessure ou une lésion violente ou défigurante, provoquant des dommages irréversibles. Dans le contexte des MGF, cela n'implique pas forcément une intention malveillante, mais fait référence au préjudice physique et psychologique subi par une femme ou une fille et à ses conséquences à court et à long terme sur les personnes et les communautés.

Étant extérieurs aux communautés touchées, certains décideurs, journalistes, professionnels de santé ou autres peuvent se sentir mal à l'aise avec l'utilisation du mot « mutilation », par exemple lors de la rédaction d'un rapport ou d'un article. Ils craignent parfois que ce terme donne l'impression de porter un jugement, de stigmatiser ou d'avoir une connotation raciste. Certaines personnes et communautés touchées peuvent également réprouver cette expression et la juger stigmatisante ou dénigrante. Ce terme véhicule en effet une image puissante dans l'imaginaire collectif, du fait de sa connotation négative. Il doit être compris comme un terme qui souligne et affirme que cette pratique constitue une forme de maltraitance d'enfant et traduit une

violence à l'égard des femmes et des filles, les inégalités entre les sexes et une violation des droits de l'homme. Dans ce contexte, le terme MGF est un instrument de sensibilisation et de plaidoyer, mais aussi un outil de renforcement du pouvoir d'action et d'autodéfense permettant aux survivantes et aux communautés touchées de reconnaître l'ampleur de la violence qu'elles subissent et d'agir pour y mettre fin. Le préjudice subi par les personnes et les communautés n'est pas exprimé avec autant d'emphase par les termes *excision* ou *circuncision*. De ce fait, de nombreuses survivantes et de nombreux membres des communautés touchées<sup>13</sup>, y compris des hommes<sup>14</sup>, ont adopté cette terminologie.

Le réseau estime toutefois que le langage doit être adapté au contexte dans le cadre des initiatives visant à éradiquer les MGF. Le mouvement de lutte contre les MGF n'est pas un processus unilatéral. Le changement émane des communautés touchées, mais des sociétés entières sont et doivent être impliquées dans l'éradication de cette pratique, ceci incluant les gouvernements, les fonctionnaires, les médias, les communautés, les survivantes, les organisations et le grand public. La terminologie dépend donc également de la façon dont les différents acteurs interagissent. Elle doit véhiculer à la fois la condamnation de cette pratique et inclure les survivantes et les communautés touchées comme des acteurs de changement fondamentaux.

Le terme officiel « MGF » n'est donc pas forcément utilisé par les groupes de la société civile et les groupes de sensibilisation et par d'autres agents de changement travaillant directement avec et au sein des communautés touchées pour mettre fin à cette pratique. Ces organisations adopteront très probablement le terme employé au sein de la communauté pour éviter d'ostraciser les membres qui se montrent réticents à mettre fin à une pratique traditionnelle et qui pourraient considérer que le terme MGF est porteur de jugement et n'est pas adapté à leur culture. De même, un journaliste, un chercheur, un gynécologue, un fonctionnaire chargé de l'asile, un travailleur social ou tout autre professionnel en contact direct avec une survivante ou avec des communautés touchées devrait demander quel terme la personne ou la communauté préfère, pour éviter d'ostraciser qui que ce soit et faire preuve de sensibilité à l'égard des personnes ayant survécu à cette violence.

11 Pour en savoir plus sur les conséquences néfastes des MGF sur les femmes et les filles, consultez des sources pertinentes, telles que l'OMS [http://www.who.int/reproductivehealth/topics/fgm/health\\_consequences\\_fgm/fr/](http://www.who.int/reproductivehealth/topics/fgm/health_consequences_fgm/fr/) ou des articles scientifiques (p. ex. REISEL, D. & CREIGHTON, S.M., *Maturitas* 80 (2015) 48-51 *Long term health consequences of female genital mutilation* (Les conséquences à long terme des mutilations génitales féminines sur la santé), [http://www.maturitas.org/article/S0378-5122\(14\)00326-0/pdf](http://www.maturitas.org/article/S0378-5122(14)00326-0/pdf)) (Consulté le 8 décembre 2016)

12 Projet Change Plus visant à promouvoir un changement de comportement en faveur de l'abandon des mutilations génitales féminines dans les communautés qui les pratiquent au sein de l'UE. <http://www.change-agent.eu/> (Consulté le 8 décembre

2016)

13 Men Speak Out against female genital mutilation <http://menspeakout.eu/> (Consulté le 8 décembre 2016)

Toutefois, étant donné que les MGF sont reconnues comme une violation des droits de l'homme, le terme officiel doit être mis en avant dans certains contextes pour refléter comme il se doit cette violence à l'égard des femmes et des filles, pour sensibiliser et pour reconnaître l'impact de cette pratique sur les femmes, les filles et les communautés. Ceci est particulièrement vrai, entre autres, pour :

- 33 les articles ou reportages de journaux et d'autres médias<sup>15</sup> ;
- 33 les rapports d'information sur le pays d'origine dans le contexte des demandes d'asile ;
- 33 la législation et les décisions de justice nationales et internationales ;
- 33 les déclarations et rapports politiques, gouvernementaux et autres déclarations et rapports officiels ;
- 33 les rapports de police, médicaux, psychologiques et autres rapports légaux ;
- 33 les directives officielles destinées aux professionnels de l'asile, des soins de santé, de la protection sociale, de l'éducation, du maintien de l'ordre, du système judiciaire ou autres ;
- 33 les recherches et les travaux académiques ;
- 33 les campagnes et les programmes de sensibilisation nationaux et internationaux ;
- 33 les déclarations et les rapports des ONG.

Niet met mej (Pas avec moi)

© Jonas Lampens – Février 2014 - Belgique

<sup>14</sup> Pour connaître les recommandations spécifiques faites aux médias, voir le Module 13 – Médias de la plateforme de connaissances en ligne destinée aux professionnels de United to End FGM, lancée en février 2017, ainsi que le point II.3 de ce document.

# II. Renforcement du pouvoir d'action, exactitude et absence de stigmatisation

## II.1 Une terminologie renforçant le pouvoir d'action

Le réseau End FGM European Network emploie le terme *survivantes* pour désigner les femmes et les filles ayant subi des MGF. Un survivant est une personne qui a subi une ou plusieurs formes de violence et qui vit avec les séquelles physiques et psychologiques sur sa personne

ou sur sa vie. Nous employons ce terme pour mettre en avant la résilience de la femme ou de la fille et comme un élément de langage renforçant le pouvoir d'action, mais sans préjudice du fait que la femme ou la fille peut préférer employer le terme *victime*.

Teachers (Enseignants) / © Jonathan Zenti – Décembre 2016

De nombreuses femmes et filles ayant subi des MGF ont également adopté ce terme<sup>16</sup> pour éviter une nouvelle victimisation à travers le terme « victime ». Bien que ce dernier soit défini de façon neutre comme *une personne ayant subi un préjudice, ayant été blessée ou tuée suite à un crime, à un accident ou à d'autres circonstances*<sup>17</sup>, il peut également connoter symboliquement un sentiment permanent d'impuissance et de passivité, que de nombreuses femmes rejettent, le percevant comme une privation

de pouvoir. Le terme *survivante* reconnaît la violence subie par une femme, mais souligne aussi fortement son rôle actif pour vaincre cette violence, voire pour dénoncer et lutter contre les MGF. En ce sens s'agit donc d'un terme positif, qui renforce le pouvoir d'action et peut être employé au-delà du domaine du plaidoyer.

Par ailleurs, les femmes peuvent également choisir d'employer le terme *victime* comme un mot renforçant leur pouvoir d'action pour démontrer que la violence qu'elles ont subie est reconnue et n'est pas oubliée. Dans les portraits et les témoignages publiés dans les médias ou dans les instruments de plaidoyer et de communication, il est donc

impératif de demander à la femme ou à la fille interviewée quel terme elle préfère.

En outre, le terme  *survivante*  n'a pas de signification juridique, et il est donc difficile de l'inclure dans le jargon juridique, p. ex. dans la législation, les décisions de justice ou les rapports de police. Il en va de même pour les rapports d'information sur le pays d'origine, dans lesquels

15 FRESKO-ROLFO Béatrice, *Les mutilations génitales féminines en Europe*, Rapport, Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, 19 septembre 2016, p. 7 § 16 <http://semantic-pace.net/tools/pdf.aspx?doc=aHR0cDovL2Fzc2VtYmx5LmNvZS5pbmQvbnNpdG1sL1hSZWYvWjJlLURXLWV4dHIuYXNwP2ZpbGVpZD0yMzAwOCZsYW5nPUVO&xsl=aHR0cDovL3NlbWFudGllcGFjZS5uZlZlWHNsdC9QZGYvWFJlZi1XRC1BVC1YTUwyJERGLnhzbA==&xsltparams=ZmlsZWlkPTIzMDA4>

16 Dans la Directive 2012/29/UE établissant des normes minimales en matière de droits, de soutien et de protection des victimes de la criminalité, le terme « victime » est légalement défini comme « toute personne physique ayant subi un préjudice, y compris une atteinte à son intégrité physique, mentale, ou émotionnelle ou une perte matérielle, qui a été directement causé par une infraction pénale ».

le terme « victime » doit être employé pour reconnaître que les MGF pratiquées et les risques de MGF sont des formes de persécution et constituent des motifs d'acceptation des demandes d'asile. Nous encourageons donc un usage généralisé du terme  *survivante*  au lieu de  *victime*  dans les contextes pertinents, tels que dans :

- 33 les articles ou reportages de journaux et d'autres médias ;
- 33 les déclarations et rapports stratégiques, politiques, gouvernementaux et autres déclarations et rapports officiels ;
- 33 les directives officielles destinées aux professionnels de l'asile, des soins de santé, de la protection sociale, de l'éducation ou autres ;
- 33 les recherches et les travaux académiques ;
- 33 les campagnes et les programmes de sensibilisation nationaux et internationaux ;
- 33 les déclarations et les rapports des ONG.

De même, le réseau emploie les termes  *communautés touchées par les MGF*  et  *communautés pratiquant les MGF* . Tous deux sont acceptables et reflètent une réalité sans aucune stigmatisation. Le terme  *communautés pratiquant les MGF*  est un terme neutre utilisé pour caractériser les communautés au sein desquelles les MGF sont pratiquées ou constituent une norme culturelle. L'expression  *communautés touchées par les MGF*  vise à reconnaître que les MGF sont préjudiciables aussi bien aux personnes qu'aux communautés. En effet, si les femmes et les filles subissent cette pratique, leurs familles, y compris leurs enfants, leurs frères, leurs pères et autres proches de sexe féminin et masculin, peuvent être psychologiquement et émotionnellement affectés par leur souffrance, mais peuvent aussi être affectés physiquement, par exemple lorsqu'une MGF altère la vie sexuelle d'un couple et complique un accouchement. En outre, les MGF laissant des séquelles physiques, psychologiques et émotionnelles à vie sur les femmes et les filles, cette expression reconnaît également que certaines communautés peuvent rester marquées par les MGF, même si elles ont abandonné ces interventions, c'est-à-dire même si elles ne  *pratiquent*  plus les MGF. Par conséquent, le terme  *communautés touchées par les MGF*  véhicule une image et une compréhension plus globales et plus nuancées de l'impact des MGF sur les communautés.

La terminologie joue un rôle essentiel dans la production de récits puissants, inclusifs et renforçant le pouvoir d'action, des récits qui devraient être généralisés dans les discours et les rapports des plaidoyers, des médias, stratégiques, politiques et autres discours et rapports pertinents, pour sensibiliser davantage et alimenter le mouvement visant à éradiquer les MGF. Pour illustrer encore davantage l'importance du langage dans les efforts visant à mettre fin à cette pratique à travers le plaidoyer, l'information, la sensibilisation et le renforcement du pouvoir d'action des femmes et des communautés, le réseau tient également à citer quelques exemples d'utilisation potentiellement préjudiciable du vocabulaire et des récits. Les parties qui suivent ont pour but d'aider à mieux comprendre la complexité des MGF et visent à favoriser un usage précis des termes dans les rapports et les discours.

## II.2 Exactitude des récits sur les MGF

Durant les premières années du mouvement de lutte contre les MGF, l'un des arguments avancés à l'encontre de cette pratique était que celle-ci était «  *dangereuse*  ». Les MGF sont effectivement dangereuses. Elles ont des répercussions physiques et psychologiques négatives sur la santé et le bien-être des femmes et des filles, notamment à cause du manque potentiel de connaissances médicales du praticien, d'éventuelles conditions peu hygiéniques et de l'utilisation d'instruments non stérilisés. Au sein des mouvements et des communautés qui défendent les MGF, cet argument a déclenché des récits et des pratiques à contre-courant mettant en avant les  *conditions sanitaires*  dans lesquelles les FGM sont pratiquées : dans leur discours, la médicalisation des MGF rend cette pratique « non dangereuse ». Ceci est faux. Les MGF pratiquées



dans un bloc opératoire peuvent être tout aussi préjudiciables que celles pratiquées dans le cadre d'un rituel traditionnel. Elles peuvent entraîner des décès<sup>18</sup>, n'empêchent pas la douleur ni les autres séquelles physiques à court et à long terme et peuvent même provoquer d'autres dommages physiques internes sur les organes génitaux<sup>19/20</sup>. Elles provoquent également un traumatisme psychologique chez les survivantes. Pour finir, il est légalement interdit aux professionnels de santé de pratiquer cette intervention, qui enfreint notamment le principe médical de « ne pas nuire ».

Certains arguments, entendus par exemple dans le domaine médical ou ailleurs, prônent également un compromis ou une alternative concernant les MGF, proposant souvent que les formes dites « symboliques » de MGF (qui correspondent souvent au type 4 de la typologie de l'OMS) soient autorisées pour éviter des formes soi-disant « pires » de MGF. Cet argument, totalement réfuté par le réseau End FGM European Network, laisse penser que les MGF de type 4 n'ont pas d'effets à long terme sur les femmes et les filles. Cette controverse apparaît également dans la législation et les rapports<sup>21</sup>, dans lesquels les MGF de type 4 ne sont pas nécessairement considérées comme une « mutilation » au sens médical ou juridique du terme. C'est également en raison de ce flou apparent que nous recommandons fortement que les rapports, les recherches, les articles<sup>22</sup>, la législation ou les décisions de justice<sup>23</sup> évitent toute catégorisation des MGF impliquant une hiérarchie dans les types de MGF en fonction du soi-disant impact sur les femmes et les filles. En effet, des termes tels qu'une forme « moindre », « légère » ou « plus légère », « douce » ou « symbolique » de MGF sont des appellations impropres susceptibles de dénigrer les besoins médicaux et psychologiques des femmes et des filles touchées. Qui plus est,

The Meringue Project, Endless Beauty (Le projet Meringue, Beauté éternelle)  
© Jean-Michel Voge et Anna Alexis Michel – France

17 AFP, *Egyptian girl dies during banned female genital mutilation operation* (Une fillette égyptienne décède durant une intervention de mutilation génitale féminine interdite), The Guardian, 31 mai 2016 <https://www.theguardian.com/world/2016/may/31/egyptian-girl-dies-during-banned-female-genital-mutilation-operation>

18 HCR, *Too Much Pain. The Voices of Refugee Women (Trop de souffrances. Témoignages de femmes réfugiées)*. 2<sup>e</sup> partie., 2014 <https://www.youtube.com/watch?v=MHTx0-kCsdY> (Consulté le 8 décembre 2016)

19 FOLDES, P. et MARTZ, F., *The medicalisation of female genital mutilation (La médicalisation des mutilations génitales féminines)*, bref article paru dans la revue Migrations forcées, mai 2015

20 JOHNSDOTTER, S. et MESTRE I MESTRE R.M., *Female genital mutilation in Europe: An analysis of court cases (Les mutilations génitales féminines en Europe : analyse des affaires portées en justice)*, Commission européenne, DG Justice, 2015 [http://ec.europa.eu/justice/gender-equality/files/documents/160205\\_fgm\\_europe\\_enege\\_report\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/justice/gender-equality/files/documents/160205_fgm_europe_enege_report_en.pdf)

21 The Economist, *Female genital mutilation. An agonising choice (Mutilations génitales féminines : un choix difficile)*. 18 juin 2016 <http://www.economist.com/news/leaders/21700658-after-30-years-attempts-eradicate-barbaric-practice-it-continues-time-try-new?frsc=dg%7Ca>

22 Conseil du Contentieux des Etrangers, *Arrêt n° 163 942 du 11 mars 2016 dans l'affaire 153 270/V.*

ils ne tiennent pas compte de l'effet traumatisant de cet instant, même s'il n'y a aucune ablation de chair ou aucune altération physique apparente, ni des souffrances intérieures engendrées par le fait de subir une intervention sur ses parties génitales, ni du fait que cette pratique constitue une forme de discrimination et de violence fondées sur le genre.

## II.3 Un langage non stigmatisant

Pour conclure cette déclaration de position, le réseau prônera l'utilisation d'un langage renforçant le pouvoir d'action et non stigmatisant, tout particulièrement dans les médias, mais aussi de la part du grand public et des professionnels, y compris des professionnels de santé et des responsables politiques. Ces recommandations sont disponibles en intégralité dans le module Médias rédigé par le réseau pour la Plateforme de connaissances en ligne destinée aux professionnels *United to END FGM (Ensemble pour en finir avec les MGF)*, lancée en février 2017.

Les médias jouent un rôle essentiel dans la sensibilisation sur les effets des MGF et orientent la façon dont le public perçoit les communautés touchées par les MGF. La couverture médiatique des MGF et des questions connexes peut influencer l'opinion publique, qui peut jouer un rôle majeur dans la prévention, en communiquant des informations précises et pertinentes. La couverture médiatique peut également contribuer à l'éducation. Ces mêmes devoirs incombent aux responsables politiques, aux décideurs et autres parties prenantes.

Un article ou un rapport qui donne une image positive d'une survivante et reconnaît l'ampleur de ses souffrances suscite l'empathie du public, sensibilise et aide les survivantes et les communautés à dénoncer les MGF. Les témoignages sont des outils puissants et indispensables qui humanisent les survivantes, et les données (provenant par exemple des travaux de recherche de l'OMS<sup>24</sup> ou de l'UNICEF<sup>25</sup>), la situation juridique et les conseils d'experts établissent le contexte de la violation des droits de l'homme et soulignent la nécessité d'agir davantage.

This little light of mine (Cette petite lumière qui est la mienne)  
©Gynelle Leon – Octobre 2015 – Royaume-Uni

En revanche, le dégoût ou l'outrage véhiculé par des termes parfois dégradants, impulsifs ou inexacts, comme barbare<sup>26</sup>, dégoûtant, atroce, écœurant<sup>27</sup>, sauvage, boucherie, répugnant, pervers, épouvantable, horrifiant ou pratique/tradition musulmane/islamique, peut ostraciser les communautés touchées et nuire aux efforts faits pour soutenir les membres et leur offrir les moyens de dénoncer les MGF. Ces termes, qu'ils soient utilisés par les médias, par le public ou par des professionnels, et qui sont parfois employés de manière bien intentionnée, nourrissent la discrimination à l'égard des communautés.

Bien qu'il puisse être difficile de montrer de l'empathie envers des parents ou des proches qui souhaitent que leur enfant subisse des MGF, certains motifs et raisons sous-jacents complexes expliquent la perpétuation de cette pratique au sein des communautés touchées et des pays qui pratiquent les MGF. Une description précise de l'ampleur du problème à travers le monde<sup>28</sup>, une présentation des multiples facettes des étapes à franchir pour résoudre ce problème et une

23 OMS (site Internet), *Mutilations sexuelles féminines. Aide-mémoire*. Février 2016,

<http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs241/fr/> 24 UNICEF (site Internet), *Mutilation génitale féminine/excision*, février 2016

[https://www.unicef.org/french/protection/57929\\_58002.html](https://www.unicef.org/french/protection/57929_58002.html) 25 The Economist, *Female genital mutilation. An agonising choice*

(*Mutilations génitales féminines : un choix difficile*). 18 juin 2016 [http://www.economist.com/news/](http://www.economist.com/news/leaders/21700658-after-30-years-attempts-eradicate-barbaric-practice-it-continues-time-try-new?frsc=dg%7Ca)

[leaders/21700658-after-30-years-attempts-eradicate-barbaric-practice-it-continues-time-try-new?frsc=dg%7Ca](http://www.economist.com/news/leaders/21700658-after-30-years-attempts-eradicate-barbaric-practice-it-continues-time-try-new?frsc=dg%7Ca)

26 QUINN, T., *Gardai hunting female 'witch doctor' they believe carried out female genital mutilation on two-year-old girl (Les gardiens de la paix irlandais recherchent une « sorcière guérisseuse » soupçonnée d'avoir pratiqué des mutilations génitales féminines sur une fillette de deux ans)*, Irish Mirror, 25 septembre 2016 <http://www.irishmirror.ie/news/irish-news/crime/gardai-hunting-female-witch-doctor-8913332>

27 Selon les toutes dernières recherches de l'UNICEF menées en février 2016, au moins 200 millions de femmes et de filles à travers le

monde vivent aujourd'hui avec des séquelles permanentes de MGF. Le taux de prévalence varie considérablement d'un pays à l'autre et est notamment marqué dans certains pays d'Afrique, du Moyen-Orient et d'Asie, mais des survivantes et des femmes et des filles à risque vivent sur tous les continents.

compréhension de cette pratique aident à façonner les campagnes de sensibilisation, ainsi que les changements d'attitude et de comportement.

Une utilisation négative, discriminatoire ou inexacte du langage dans ce contexte donne également un sentiment d'altérité culturelle, anthropologique, voire géographique qui renforce les stéréotypes et les malentendus. Or, les MGF représentent un problème mondial qui touche des êtres humains<sup>29</sup>. Il s'agit d'une forme de violence fondée sur le genre à l'égard des femmes et des filles, qui constitue un problème universel. Axer le débat sur l'altérité culturelle de cette pratique, en dépit du fait que les MGF constituent une violation des droits de l'homme, est trompeur. Cela sape les efforts faits pour éradiquer cette pratique, ostracise les communautés et dresse les sociétés les unes contre les autres, tout en détournant l'attention de la prévention des MGF et de la nécessité d'apporter une protection et des soins aux femmes et aux filles.

De même, une image ne devrait pas créer ni renforcer des stéréotypes négatifs. De telles conceptions véhiculent souvent l'idée de communautés homogènes, pauvres, rurales et traditionalistes perpétuant des pratiques

ancestrales, et dépeignent une « histoire unique »<sup>30</sup> sur les communautés touchées par les MGF. Il faut comprendre clairement que les MGF ne connaissent pas de frontières économiques, éducatives, sociales ou géographiques. Par exemple, on ne saurait prétendre que les sociétés somaliennes ou égyptiennes sont homogènes, or les MGF sont quasi universelles dans ces pays.

En outre, des détails graphiques ou des images peuvent déclencher d'autres traumatismes, donner un sentiment d'impuissance, bouleverser, voire contribuer à ostraciser les survivantes. Par conséquent, des images quelque peu sensationnalistes montrant une vieille femme aux mains sales ou couvertes de sang et des instruments rouillés véhiculent une « histoire unique » et peut déclencher un nouveau traumatisme et une nouvelle victimisation chez les survivantes. Ces images mettent également l'accent sur l'auteur ou sur les conditions sanitaires, même lorsque le sujet porte sur les survivantes ou sur cette pratique en général. Elles ostracisent également les communautés en créant un sentiment d'« altérité » culturelle. En revanche, des images positives renforçant le pouvoir d'action, telles que celles présentées tout au long de ce rapport<sup>31</sup> peuvent aider à créer un sentiment d'unité à l'encontre d'une violation des droits de l'homme et en faveur des enfants et des femmes.

28 Résolution du Parlement européen du 14 juin 2012 sur l'élimination de la mutilation génitale féminine <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+TA+P7-TA-2012-0261+0+DOC+XML+V0//FR>

29 ADICHIE, C., *The danger of a single story (Les dangers d'une histoire unique)*, Ted Talk, juillet 2009, Oxford (Angleterre), <https://www.youtube.com/watch?v=D9Ihs241zeg>

30 Ces images sont extraites d'une exposition photo intitulée « *Building Bridges to end FGM* » (Bâtir des ponts pour mettre fin aux MGF) créée en 2015 par le réseau End FGM European Network, avec l'aide de 11 photographes. Elles ont pour but de présenter et d'aborder les mutilations génitales féminines de manière parlante et créative. L'exposition sera en tournée à travers toute l'Europe en 2017.

# Résumé

---

## Terminologie sur les MGF

---

- 33 De nombreux termes sont employés à travers le monde pour décrire ou parler des mutilations génitales féminines.
- 33 Des termes précis désignent les différentes formes de MGF.
- 33 Le terme MGF reflète le consensus international contre cette pratique.
- 33 Le terme MGF est un instrument de sensibilisation et de plaidoyer, mais aussi un outil de renforcement du pouvoir d'action et d'autodéfense.
- 33 Le terme MGF affirme que cette pratique constitue une forme de maltraitance d'enfant, une violence à l'égard des femmes et des filles, une violation des droits de l'homme et une manifestation des inégalités entre les sexes.
- 33 Les personnes qui travaillent directement avec et au sein des communautés touchées adaptent la terminologie en fonction du contexte, afin d'éviter tout ostracisme.
- 33 Il doit être demandé aux survivantes ou aux communautés touchées quel terme elles emploient ou préfèrent.

---

## Une terminologie renforçant le pouvoir d'action

---

- 33 Généraliser, lorsque possible, l'utilisation du terme *survivante* au lieu de *victime*, en tant qu'élément de langage renforçant le pouvoir d'action.
- 33 Il doit être demandé à une femme ou à une fille quel terme elle préfère ou utilise.
- 33 Le terme *communautés touchées par les MGF* véhicule une image et une compréhension plus globales et plus nuancées de l'impact des MGF sur les communautés que le terme *communautés pratiquant les MGF*, plus neutre et davantage descriptif.

---

## Exactitude

---

- 33 Toutes les formes de MGF sont préjudiciables sur le plan physique, psychologique et émotionnel, et doivent être interdites.
- 33 Les MGF n'ont aucun bénéfice pour la santé.
- 33 Une intervention de MGF médicalisée est tout aussi préjudiciable qu'une intervention traditionnelle.
- 33 Les compromis suggérés concernant les MGF dénigrent les répercussions négatives de certains types de MGF sur les femmes et les filles.
- 33 Interdire l'emploi d'euphémismes pour désigner certains types de MGF.

---

## Sensibilité et absence de stigmatisation

---

- 33 Présenter et utiliser des informations exactes sur la complexité du problème des MGF.
- 33 Éviter de réduire les survivantes au statut de victimes passives.
- 33 Éviter de minimiser ou de banaliser les souffrances d'une survivante et les conséquences des MGF sur sa santé et son bien-être.
- 33 Éviter autant que possible les détails graphiques.
- 33 Des commentaires dévalorisants, inexacts ou impulsifs peuvent ostraciser les communautés touchées et saper les efforts faits pour soutenir les membres et leur offrir les moyens de dénoncer les MGF.
- 33 Des images graphiques et stéréotypées illustrant vaguement un article ou un rapport évoquent une altérité culturelle et peuvent ostraciser les survivantes et les communautés.
- 33 Des images graphiques peuvent déclencher de nouveaux traumatismes et une nouvelle victimisation chez les survivantes des MGF et ostraciser les communautés.
- 33 Promouvoir l'utilisation d'images positives, renforçant le pouvoir d'action et donnant un sentiment d'unité.
- 33 Mettre en avant le fait que les MGF constituent une violation des droits de l'homme et une forme de violence fondée sur le genre.